

Songez aux progrès accomplis en bactériologie et dans le contrôle des maladies autrefois mortelles. Nous savons que biologiquement, l'homme peut vivre jusqu'à 120 ans. C'est là un idéal, mais il y a un bon nombre de problèmes qui surviennent et rendent cette espérance de vie irréalisable, si j'expose ces idées c'est parce qu'elles valent la peine qu'on en discute maintenant. Je sais que le député s'est fait à juste titre, une réputation de précurseur, mais étant donné les conditions contemporaines et les points que j'ai soulevés, je trouve que cette proposition mérite d'être discutée davantage et plus à fond.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, mes premiers mots seront évidemment pour féliciter l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) dont la motion est présentée une deuxième fois au cours de la présente session. Le 19 mai dernier, le Parti Crédit Social du Canada présentait une motion de subsides dans laquelle figurait une particularité semblable, savoir, l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans...

Une voix: L'abaissement volontaire!

M. Laprise: ... l'abaissement de l'âge de la retraite volontaire à 60 ans, oui. C'est dire, monsieur l'Orateur, l'importance de cette question, non seulement pour les députés du Nouveau parti démocratique et le député de Winnipeg-Nord-Centre qui, depuis de nombreuses années, n'a pas cessé de frapper sur la tête du clou et je le félicite de sa détermination et de sa persévérance. Il finira sûrement par gagner son point. Nous avons de notre côté également, nous du Parti Crédit Social du Canada, à toutes les occasions qui nous ont été données, défendu cet argument et nous avons présenté maintes et maintes motions.

Mon collègue de Bellechasse ainsi que mon collègue de Roberval et moi-même et d'autres, nous avons bien souvent réclamé l'abaissement de l'âge de la retraite volontaire à 60 ans non seulement pour l'épouse ou la femme mais pour l'homme également. Dès 1966, je présentais une motion à l'effet que le conjoint qui n'avait pas droit à la retraite lorsque son conjoint l'avait aurait dû être reconnu comme pensionné de l'État. Or, depuis ce temps-là, cette loi a été reconnue en partie seulement. Elle est loin de répondre à toutes les exigences que j'avais exigées et sur lesquelles j'avais reçu l'appui de nombreux députés de la Chambre; il reste quand même que cela avait été un pas vers l'amélioration de cette loi.

Mais aujourd'hui, devant les facilités de production que connaît l'industrie canadienne et devant les besoins de la population, je ne dirais pas la population vieillissante, mais étant donné que la population des personnes âgées augmente sans cesse, je pense qu'il est important de permettre aux personnes de 60 ans de prendre leur retraite si elles le désirent. On sait que pour certaines personnes qui ont une santé remarquable ou une profession qui leur permet de continuer à travailler, ce sera peut-être difficile d'abandonner leur travail à 60 ans. Nous ne leur nions pas ce droit. Mais nous savons pas contre que pour bien d'autres il est difficile, rendues à l'âge de 60 ans, de continuer à peiner soit dans des usines, soit dans des forêts comme celles que nous avons dans le nord de l'Abitibi et dans le nord de la province de Québec, soit dans le fond des mines, comme les mines de Matagami, les mines de Joutel ou de la région de Noranda. Lorsqu'une personne a dépassé 60

Sécurité de la vieillesse

ans il lui devient difficile de continuer à peiner après y avoir laissé sa santé dans ces industries.

Monsieur l'Orateur, nous pensons, et je crois que nous sommes dans le droit chemin, que ces personnes devraient avoir la possibilité de prendre leur retraite dès l'âge de 60 ans si elles le désirent, non seulement prendre leur retraite mais aussi d'avoir un revenu suffisant afin de leur permettre de vivre convenablement. C'est justement ce qui est stipulé dans la motion n° 14 proposée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre.

Monsieur l'Orateur, quand on propose de telles innovations et de telles motions, ce qu'on entend dire de l'autre côté de la Chambre, soit à votre droite, du côté du parti de la majorité et non pas du pouvoir, on dit: Où allons-nous prendre l'argent? Mais c'est toujours la question de piastres et pas celle des besoins qui préoccupe. J'entendais tout à l'heure l'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) qui était encore inquiet et nerveux et qui n'était surtout pas prêt à prendre position sur le sujet, parce qu'il ne savait pas encore s'il devait donner la priorité au dollar plutôt qu'à la personne. Pour lui le dollar a encore plus d'importance que le citoyen canadien qui a peine depuis l'âge de 14 ou 15 ans jusqu'à 60 ans en vue de développer son pays. Pour lui le dollar a encore plus d'importance que le citoyen canadien.

Monsieur l'Orateur, j'ai été peiné l'autre jour en lisant les comptes rendus des Débats de la Chambre du 14 avril. J'ai lu les paroles prononcées par l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin) qui répondait à mon collègue de Bellechasse lequel avait réclamé dans le discours sur le budget une pension plus importante pour nos citoyens âgés, et le ministre de la Santé disait ceci, et je cite:

Monsieur le président, si j'ai bien compris les discours et les remarques des deux oppositions que j'ai entendus jusqu'à maintenant au cours de ce débat du budget, presque rien de ce que les Canadiens ont fait...

Mais monsieur l'Orateur, les Canadiens... mais nous savons et nous avons admis qu'ils ont fait beaucoup pour développer leur pays. Mais c'est ce que nous voulons qui soit reconnu par une loi qui abaissera l'âge de la retraite à 60 ans. Nous voulons que ce soit reconnu non pas comme une charité mais comme un droit et que ce soit respecté une fois pour toutes comme un droit. Alors c'est cela que nous demandons quand nous proposons des motions et que nous appuyons des motions semblables.

Le drôle de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social continuait ainsi en parlant du député de Bellechasse: Il a attaqué le gouvernement au sujet d'une prétendue perte terrible d'argent qu'il appelait le régime des dettes. Évidemment, nous avons une dette nationale de l'ordre de 38 milliards de dollars, mais il ne faudrait pas s'inquiéter de cela. Si on s'inquiète d'une pareille dette, on est traité de peureux. Monsieur l'Orateur, cette dette-là nous a coûté, l'an dernier, la jolie somme de 5 milliards 350 millions de dollars et va nous coûter cette année pendant l'exercice financier actuel, en intérêt, 6 milliards 500 millions de dollars. Pour les personnes qui respectent le veau d'or, se traîner à quatre pattes et à plat ventre devant les propriétaires du veau d'or pour leur fournir des cinq milliards et demi, des six milliards et demi en intérêts sur leurs privilèges, cela est très bien mais ajouter deux milliards pour permettre aux personnes âgées qui ont construit le Canada de vivre plus convenablement, on crie au scandale à ce moment-là, on se demande où on va prendre l'argent.